



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/AC.30/2007/4
28 août 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE 2007
DE LA CEE SUR LE VIEILLISSEMENT

León (Espagne), 6-8 novembre 2007
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

VUE D'ENSEMBLE DE LA SITUATION RELATIVE AU VIEILLISSEMENT
DANS LA RÉGION DE LA CEE

**COMPTE RENDU SUCCINCT DE L'EXÉCUTION DU PLAN D'ACTION
INTERNATIONAL DE MADRID SUR LE VIEILLISSEMENT
DANS LA RÉGION DE LA CEE**

Note du secrétariat

Résumé

Au cours du premier cycle de cinq ans d'examen et d'évaluation à l'échelle mondiale du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, la Commission du développement social est convenue des modalités d'examen et d'évaluation de l'exécution du Plan. Ces modalités donnent notamment mandat aux commissions régionales d'organiser des conférences régionales d'examen et d'évaluation et d'en soumettre les résultats à la Commission du développement social pour examen et évaluation d'ensemble (E/CN.5/2006/2). Dans le cadre des préparatifs de la Conférence ministérielle 2007 de la CEE sur le vieillissement, 31 États membres ont communiqué leur rapport national sur l'application de la stratégie régionale de la CEE concernant le Plan d'action (ECE/AC.23/2002/2/Rev.6), en se fondant sur les directives établies par le secrétariat. Ces directives redditionnelles invitaient les pays à rendre compte de leurs activités dans les domaines visés par les 10 engagements formulés dans la stratégie régionale d'exécution, et à mettre en relief les actions prioritaires. Le présent document récapitule les résultats communiqués dans les rapports de pays.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Résumé		1
Introduction.....	1 – 2	3
Engagement 1: Intégrer la prise en compte du vieillissement dans tous les domaines d'action afin d'adapter les sociétés et les économies au changement démographique et de bâtir une société ouverte à tous les âges.....	3 – 5	4
Engagement 2: Assurer l'intégration pleine et entière des personnes âgées dans la société.....	6 – 19	4
Engagement 3: Promouvoir une croissance économique équitable et durable pour faire face au vieillissement de la population...	20 – 24	7
Engagement 4: Ajuster les systèmes de protection sociale face à l'évolution démographique et à ses conséquences sur les plans économique et social	25 – 34	8
Engagement 5: Aider les marchés du travail à s'adapter aux conséquences économiques et sociales du vieillissement de la population	35 – 43	10
Engagement 6: Promouvoir l'éducation permanente et adapter le système éducatif de manière à répondre à l'évolution de la situation économique, sociale et démographique	44 – 49	12
Engagement 7: S'efforcer d'assurer la qualité de la vie à tout âge et le maintien d'une vie indépendante, y compris la santé et le bien-être	50 – 59	13
Engagement 8: Intégrer une stratégie tenant compte des besoins et des spécificités de chaque sexe dans une société vieillissante ...	60 – 63	16
Engagement 9: Aider les familles qui prennent soin de personnes âgées et promouvoir la solidarité entre les générations et entre les membres d'une même génération	64 – 69	17
Engagement 10: Favoriser l'application et le suivi de la Stratégie grâce à la coopération régionale.....	70 – 74	18
Conclusions	75 – 82	19

INTRODUCTION

1. En septembre 2002, cinq mois après que l'Assemblée mondiale sur le vieillissement avait adopté le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, la Conférence ministérielle de la CEE sur le vieillissement tenue à Berlin a examiné et a adopté sa stratégie régionale d'exécution (SRE). Cette stratégie prévoyait un catalogue des mesures concrètes sous la forme de 10 engagements. Dans la perspective de la Conférence ministérielle sur le vieillissement de 2007, le secrétariat de la CEE a invité les États membres à rendre compte de leurs activités dans les domaines correspondant à chacun des 10 engagements et à mettre en relief les actions prioritaires. Le présent document suit l'ordre de ces engagements.

2. Le présent document fait fréquemment référence aux rapports de pays qui donnent les informations particulières évoquées. La référence est faite expressément dans les cas où la politique ou la tendance signalée concerne un ou plusieurs pays, mais elle est omise lorsque sont décrites des tendances générales observables dans un grand nombre de pays. Ces références aux pays ne sont pas nécessairement exhaustives et ne signalent pas systématiquement tous les pays auxquels s'applique l'observation ou le fait. Par souci de brièveté, c'est le code de pays standard des Nations Unies (trois lettres)¹ qui est utilisé pour renvoyer aux pays.

Tableau 1. Pays dont les rapports ont été pris en compte dans le présent document.

Pays	Abréviation	Pays	Abréviation
Albanie	ALB	Israël	ISR
Arménie	ARM	Lettonie	LVA
Autriche	AUT	Lituanie	LTU
Azerbaïdjan	AZE	Malte	MLT
Bélarus	BLR	Ouzbékistan	UZB
Belgique	BEL	Pays-Bas	NLD
Canada	CAN	Pologne	POL
Danemark	DNK	République tchèque	CZE
Espagne	ESP	Roumanie	ROU
Estonie	EST	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	GBR
États-Unis d'Amérique	USA	Serbie	SRB
Ex-République yougoslave de Macédoine	MKD	Slovénie	SVN
Fédération de Russie	RUS	Suède	SWE
Finlande	FIN	Suisse	CHE
Grèce	GRC	Turquie	TUR
Hongrie	HUN		

¹ Liste disponible en suivant le lien: <http://unstats.un.org/unsd/methods/m49/m49alpha.htm>.

PREMIER ENGAGEMENT: «INTÉGRER LA PRISE EN COMPTE DU VIEILLISSEMENT DANS TOUS LES DOMAINES D'ACTION AFIN D'ADAPTER LES SOCIÉTÉS ET LES ÉCONOMIES AU CHANGEMENT DÉMOGRAPHIQUE ET DE BÂTIR UNE SOCIÉTÉ OUVERTE À TOUS LES ÂGES»

3. L'intégration de la prise en compte du vieillissement concerne un grand nombre de domaines de politiques, notamment l'économie, le travail, le budget, la santé, l'éducation, le logement, l'action sociale, la culture, la famille, l'environnement, le transport et la sécurité. Si aucun des pays ne mentionne spécifiquement le premier engagement comme domaine d'action prioritaire, une majorité de pays suivent une approche holistique dans leurs politiques en matière de vieillissement, qui s'exprime dans divers plans, cadres et stratégies d'échelon national sur le vieillissement.

4. En ce qui concerne l'élaboration de ces politiques et autres plans relatifs au vieillissement, la participation de toutes les parties prenantes appropriées est d'une importance cruciale. La prévention de la discrimination liée à l'âge, de toute autre discrimination, et l'assurance de l'égalité d'accès aux services pour tous sont des objectifs politiques fréquemment mentionnés dans ce contexte. Plusieurs pays signalent également que la sensibilisation du public au vieillissement est inscrite au rang des priorités politiques (CZE, LVA, NLD, ROU, RUS).

5. Dans la panoplie des outils politiques, c'est la législation qui est la plus souvent mentionnée. Plusieurs pays ont voté des lois contre la discrimination et sur l'égalité des chances, tandis que certains (DNK, FIN, GBR, GRC, LTU, NLD, SWE) ont adapté la constitution nationale ou projettent de le faire. La plupart des pays ont établi un organe consultatif national sur les questions de vieillissement (par exemple un «conseil», une «commission» ou un «organe») auquel sont représentées les parties prenantes concernées, à savoir représentants des retraités, organisations non gouvernementales (ONG), secteur privé et syndicats. Ces organes ont vocation d'assurer la participation de tous les groupes de population concernés par l'élaboration de la politique et par le processus législatif. Un pays applique le concept de «champions» – des représentants qui défendent publiquement les intérêts des personnes âgées et exercent leur influence sur les décisions politiques (GBR). Deux pays mentionnent une autorité spécifiquement chargée de veiller à la non-discrimination et à l'égalité (HUN, NLD). Un pays a désigné un médiateur pour les questions d'égalité de traitement et se prépare à créer un bureau consultatif de suivi sur les discriminations liées à l'âge (AUT). Dans plusieurs pays, les municipalités jouent au niveau local un rôle important dans la prise en compte systématique des problématiques du vieillissement (DNK, FIN, NLD). En outre, les États membres de l'Union européenne (UE) doivent également appliquer les directives de l'UE dans le domaine de l'égalité de traitement et de la non-discrimination, y compris la discrimination liée à l'âge.

DEUXIÈME ENGAGEMENT: «ASSURER L'INTÉGRATION PLEINE ET ENTIÈRE DES PERSONNES ÂGÉES DANS LA SOCIÉTÉ»

6. Quatre pays ont désigné l'intégration comme constituant une priorité spécifique (AUT, HUN, LVA, SVN). Néanmoins les progrès et les domaines d'action, d'un pays à un autre, sont hétérogènes. Dans le domaine de l'intégration fonctionnelle, il y a presque universellement inclusion des personnes âgées dans le processus législatif sous une forme ou une autre. Les personnes âgées ont également tendance à se montrer des électeurs actifs.

7. Un autre segment des stratégies d'intégration fructueuses consiste à encourager les personnes âgées à rester actives plus longtemps et à mettre à profit l'expérience considérable qu'elles ont accumulée. Environ un tiers des rapports de pays mentionnent des incitations à l'endroit des employeurs et/ou des employés à prolonger la vie active au-delà de l'âge de la retraite obligatoire. Moins de progrès a été accompli concernant la perception des personnes âgées en tant que clients caractérisés par des besoins et un potentiel spéciaux. Par exemple seul un pays (AUT) donne à ses retraités un siège spécial au bureau de l'association de consommateurs.
8. On constate diverses initiatives fructueuses dans le domaine des infrastructures dans beaucoup de pays. Celles-ci visent habituellement à assurer l'accès financier et physique au logement, aux transports en commun et aux activités culturelles. Beaucoup de pays se sont dotés de dispositifs pour offrir aux personnes âgées des titres de transport et des billets d'entrée aux manifestations culturelles à tarif réduit. Cependant l'accessibilité de ces services, en particulier dans les zones rurales, est signalée comme problématique par quatre pays (FIN, HUN, MKD, SVN).
9. Pour assurer la véritable intégration des personnes âgées, des progrès doivent être accomplis dans la promotion des activités intergénérationnelles et d'une image plus positive du vieillissement. Deux pays (ROU, SRB) signalent spécifiquement que les personnes âgées ont le sentiment que la société leur renvoie une image négative. Pour lutter contre ce phénomène beaucoup de pays rapportent avoir recours à des campagnes d'image et à des journées spéciales appelant l'attention sur la situation des personnes âgées. Un nouveau domaine d'échange entre générations est constitué par le secteur du bénévolat. Beaucoup de pays offrent une aide financière aux organismes bénévoles qui jouent un rôle important en apportant de l'aide aux personnes âgées. On relève un nombre moindre d'initiatives qui encouragent les personnes âgées à mettre en œuvre leurs connaissances et leurs compétences dans le volontariat, trois pays seulement (CAN, LTU, USA) citant de tels exemples.
10. Neuf pays (AUT, BEL, ESP, EST, LTU, LVA, ROU, RUS, SWE) rapportent soutenir financièrement l'infrastructure non gouvernementale qui s'occupe du vieillissement de la population. Dans plusieurs pays, les organisations d'anciens combattants jouent un rôle significatif dans cette infrastructure (AZE, BLR, RUS). Un État membre (AUT) offre une formule de financement fixe qui prévoit un soutien gouvernemental indexé au nombre de personnes âgées de 60 ans et plus, qui permet à une ONG de maintenir ses financements même lorsqu'elle se met au service d'un nombre considérablement accru de retraités. Seul un pays (TUR) signale des obstacles juridiques significatifs à la constitution d'ONG. La teneur de la participation politique varie selon les pays, et va de dispositifs locaux informels (CZE, ISR, SRB) à des situations où les organisations de retraités sont des partenaires officiels dans le processus d'élaboration des politiques à tous les niveaux (AUT, EST, FIN, NLD, ROU, SWE).
11. Malgré la participation active des retraités aux scrutins, seuls trois pays signalent que les partis politiques prévoient des dispositions spéciales à leur intention. Deux pays (SRB, SVN) rapportent l'existence d'un parti spécifique des retraités, actif au niveau local, tandis que deux pays (MLT, SVN) signalent que les principaux partis politiques ont créé des sections spécifiques de retraités.

12. La participation économique devrait inclure la participation au marché du travail, et reconnaître les besoins spéciaux de produits et de services des clients âgés. Or seul un pays (AUT) donne à ses retraités un siège de représentant au conseil national de la consommation, tandis que peu nombreux sont ceux qui assurent aux retraités une voix institutionnalisée sur les prestations de services. Deux pays seulement (BEL, DNK) signalent que les établissements de soins ou d'accueil sont tenus d'avoir un comité permanent de pensionnaires capable d'influencer directement les prestations de services.

13. Davantage de progrès sont signalés dans le domaine de l'encouragement à la participation au marché du travail pour permettre aux retraités de rester intégrés dans le monde du travail et de valoriser utilement leur expérience. La plupart des dispositifs de retraite anticipée sont en recul. Six pays (CHE, ESP, FIN, MKD, SWE, USA) indiquent que le risque de licenciement ou de mise à la retraite qui affecte spécifiquement les personnes âgées est en recul. Trois pays (ESP, EST, USA) rapportent avoir assoupli les âges statutaires de départ à la retraite et permettre aux employés valides et disposés à le faire de continuer à travailler au-delà de l'âge de la retraite obligatoire. D'autres méthodes prisées de retraite flexible peuvent consister en des pratiques d'emploi à temps partiel subventionné ou de retraite progressive (FIN, NLD, USA). Deux pays (CAN, EST) ont des programmes visant à accroître l'employabilité des travailleurs âgés par la formation, tandis qu'un pays (FIN) subventionne les employeurs qui offrent du travail aux travailleurs peu rémunérés âgés de plus de 54 ans. Une autre option consiste en une plate-forme commune d'employeurs et d'associations d'employés qui traite de cette question (AUT).

14. Pour faire en sorte que les personnes âgées puissent participer de manière satisfaisante à la vie de la société, l'État doit prévoir l'infrastructure qui permet cette participation. Cela suppose de dégager les moyens financiers et physiques pour combattre l'exclusion dans les secteurs du logement, du transport public et de l'activité culturelle. Plusieurs pays diagnostiquent là un domaine problématique, en particulier dans les zones rurales (FIN, HUN, MKD, ROU, SRB). L'aide financière pour assurer le logement peut prendre diverses formes, par exemple une subvention de chauffage (ROU), une aide au logement (CAN, NLD, USA) ou l'offre de services de dépannage à taux réduit pour les personnes âgées (GBR, MLT). Par ailleurs quelques pays (CZE, ESP, EST, SVN) se sont engagés à améliorer la disponibilité et l'accessibilité physique des logements pour les seniors. Un pays mène des recherches intensives sur l'amélioration des technologies domestiques adaptées aux besoins des personnes âgées (AUT). En outre deux pays offrent des produits médicaux à tarif préférentiel aux personnes âgées (EST, ISR).

15. Un autre domaine crucial pour l'inclusion sociale des personnes âgées est l'offre de services de transport en commun financièrement et physiquement accessibles. Au moins huit pays offrent la gratuité complète ou des réductions à leurs seniors (AZE, BLR, GBR, ISR, NLD, ROU, RUS, UZB), l'un d'entre eux (ROU) offre même un choix de billets de train gratuits sur le réseau national, qui peuvent être rachetés au comptant s'ils ne sont pas utilisés. L'introduction d'autobus à plancher bas et d'accès améliorés aux voitures de chemin de fer fait partie des programmes de développement de quatre pays (CZE, ESP, EST, SWE), à des niveaux divers de diffusion.

16. Un domaine important pour ce qui est d'une meilleure intégration des personnes âgées dans la société et leur participation est celui de la stimulation des relations entre générations. Cette action est menée dans ses grandes lignes par le biais de campagnes dans les médias et de soutien des organismes bénévoles. La grande majorité des pays mènent une forme ou une autre

de campagne d'image pour promouvoir l'image des membres les plus âgés de la population en tant que contributeurs actifs à la société. Cette action peut consister à instruire les personnels du monde des médias (AUT, ESP) en ce qui concerne les stéréotypes indésirables, et la diffusion de programmes de télévision à contenu positif. Beaucoup de pays appellent également l'attention sur la célébration de journées spéciales consacrées aux personnes âgées.

17. Les bénévoles peuvent jouer un rôle important en s'occupant des personnes âgées qui n'ont pas de famille proche. Deux pays (ISR, USA) font particulièrement appel au bénévolat pour apporter soins et soutien, tandis que beaucoup d'autres mentionnent appuyer les organismes bénévoles qui viennent en aide aux personnes âgées. Seul un pays (SVN) signale des obstacles significatifs au volontariat, notamment sous la forme d'une fiscalité pénalisante appliquée aux revenus du travail volontaire. Seul un pays (NLD) envisage d'introduire une obligation de service communautaire pour les élèves du lycée.

18. Les personnes âgées peuvent également s'offrir comme bénévoles, ce qui leur permet d'utiliser leurs compétences et de se sentir utiles. Deux pays seulement (CAN, USA) encouragent directement cette pratique, un autre propose des classes d'art intergénérationnelles (LTU) et un autre encourage la réalisation d'un journal intergénérationnel (EST).

19. L'une des caractéristiques spécifiques du programme d'intégration et de participation est l'utilisation souhaitée d'une approche participative. Les gouvernements membres sont convenus en théorie d'associer les retraités, individuellement et dans le cadre de leurs organisations, à toutes les évaluations des politiques et à l'élaboration de nouvelles propositions pour apporter un maximum de transparence et ouvrir le champ des idées. Une grande majorité de pays signalent une forte participation des ONG au processus de formulation des politiques. Un pays (ROU) signale la consultation directe des retraités, et un autre (USA) une longue tradition d'auditions publiques sur les politiques.

TROISIÈME ENGAGEMENT: «PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE ÉQUITABLE ET DURABLE POUR FAIRE FACE AU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION»

20. Il y a convergence générale sur le fait que des efforts doivent être consentis pour relever les taux de croissance économique et de productivité. C'est là le moyen d'accroître les ressources disponibles pour transfert et distribution, et d'assurer la durabilité financière des systèmes de protection sociale en général et des régimes de retraite en particulier. La transformation économique doit s'attacher à l'éradication de la pauvreté, en particulier chez les personnes âgées, et plusieurs pays ont accru de manière significative le montant des retraites, ou s'apprentent à le faire (ALB, BLR, ESP, ROU, RUS, UZB). Une autre manière fréquente de lutter contre la pauvreté dans la vieillesse consiste à indexer les retraites sur l'inflation (EST, FIN, LVA, LTU). La plupart des pays mentionnent que les politiques macroéconomiques doivent être élaborées en tenant compte des besoins d'une population vieillissante.

21. La plupart des pays désignent l'équilibre budgétaire comme la priorité principale pour la durabilité. Ainsi il importe d'équilibrer la croissance économique (AUT, DNK, ESP, FIN, GBR, HUN, LVA, NLD, ROU, RUS, TUR) et l'effort de réduction de l'endettement public et des dépenses de l'État tout en majorant les recettes fiscales. Un pays s'attache spécifiquement aux gains d'efficacité à réaliser dans les services publics pour diminuer la dépense publique (FIN).

Les pays qui appartiennent déjà à la zone euro², ceux qui sont sur le point d'adopter l'euro, et ceux qui aspirent à l'adhésion à l'UE doivent appliquer des disciplines budgétaires et fiscales strictes pour se conformer aux critères de Maastricht établis par l'Union et participer à la troisième étape de l'intégration économique et monétaire européenne (y compris le plafonnement annuel du déficit à 3 % du PIB) (HUN, MLT, TUR).

22. Un pays fait expressément référence à la «règle d'or» qui veut que les pouvoirs publics ne puissent emprunter que pour investir, et non pas pour financer les dépenses courantes. Ce pays applique également la «règle de l'investissement durable», qui veut que la dette nette du secteur public, en proportion du PIB, soit maintenue stable et à des niveaux prudents (GBR).

23. Plusieurs pays mentionnent leurs efforts de réforme des régimes des pensions et de sécurité sociale. Ceux-ci devraient contribuer à équilibrer les budgets publics (AUT, DNK, FIN, ESP, SWE, TUR) tout en assurant des niveaux de revenu suffisants dans la vieillesse, par exemple en garantissant une pension de retraite minimale (CHE, SWE). En outre les États membres de l'UE ont signé la Stratégie de Lisbonne, avec pour objectif de faire de l'Europe l'économie basée les connaissances la plus concurrentielle et la plus dynamique au monde d'ici à 2010 (AUT, MLT). Cette Stratégie prévoit des investissements dans l'amélioration de la compétitivité et de la productivité, ainsi que le renforcement des marchés du travail (ROU). Certains pays font des efforts spécifiques pour accroître le nombre des petites et moyennes entreprises en tant que moteurs de la croissance et de l'emploi (AZE, SRB). Plusieurs pays observent une augmentation du taux d'emploi global (AUT, CZE, LVA, NLD) et mettent l'accent sur le taux d'emploi des travailleurs âgés (EST, NLD) en tant que priorité.

24. Un pays a réformé ses régimes de fiscalité et de sécurité sociale pour encourager l'initiative individuelle et la création d'emplois (FIN). Un autre pays promeut le recours au prêt viager hypothécaire qui permet aux personnes âgées de convertir une partie de la valeur de leur logement en espèces pour financer d'autres besoins (ESP).

QUATRIÈME ENGAGEMENT: «AJUSTER LES SYSTÈMES DE PROTECTION SOCIALE FACE À L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE ET À SES CONSÉQUENCES SUR LES PLANS ÉCONOMIQUE ET SOCIAL»

25. L'ajustement des systèmes de protection sociale a été désigné comme constituant un chantier prioritaire par 13 pays (AUT, CAN, CHE, ESP, FIN, GBR, HUN, MKD, MLT, ROU, RUS, SVN, TUR). Nombreuses sont les activités dans le domaine de la réforme des retraites ainsi que dans les secteurs des soins de santé et de la sécurité du revenu. Cette hausse de l'activité est imputable à la hausse de l'effectif des personnes âgées, qui rend incontournable la transformation des systèmes de pensions, de santé et de sécurité sociale.

26. Douze pays signalent avoir entrepris ou mené à bien des réformes du régime des pensions au cours des cinq dernières années. Les réformes se concentrent principalement sur l'ajustement des systèmes publics de pension par répartition qui forment le premier pilier. Dans certains cas, elles portent aussi sur les piliers 2 et 3 – les plans de retraite professionnelle et les plans d'épargne personnelle.

² On entend par «zone euro» les pays membres de l'UE qui ont adopté l'euro comme monnaie.

27. Les réformes du premier pilier incluent l'ajustement de l'âge statutaire de départ en retraite et du nombre d'années de cotisations exigé, la dissuasion du départ anticipé en retraite, les changements dans le calcul des pensions, et l'augmentation des taux de cotisation aux assurances. Beaucoup de pays qui ont un système par répartition se sont efforcés d'établir un lien plus étroit entre les contributions que versent les employés et les prestations dont ils bénéficient (ESP, FIN, LTU, SWE). Par ailleurs plusieurs pays ont adopté ou envisagent d'adopter des âges plus flexibles de départ en retraite pour maintenir plus longtemps les gens sur le marché du travail (CHE, FIN, GBR, SWE). Un pays a remplacé la combinaison de l'âge et du nombre d'années de travail prises en compte pour le départ en retraite par un système qui tient seulement compte de l'âge (MKD).

28. Les plans de retraite professionnelle (pilier 2) continuent de jouer un rôle de second plan. Toutefois les gouvernements encouragent une participation accrue de l'employeur. Dans la plupart des pays, la participation aux plans de pension professionnelle est strictement volontaire (AUT, CZE, FIN, LTU, SWE). Quatre pays (DNK, GBR, MKD, NLD) l'ont rendue obligatoire. Un pays a introduit un système de «régulation des pensions» qui aide à protéger les prestations dues au bénéficiaire, par exemple dans le cas où l'employeur fait faillite, et promeut la bonne administration des régimes de pension basés sur le travail (GBR).

29. Pour encourager les citoyens à se projeter dans l'avenir et à épargner en vue de leur retraite, la plupart des gouvernements ont introduit des plans d'épargne personnelle (pilier 3). Afin de propager l'utilisation du pilier 3, les incitations à contracter des plans d'assurance-vie et/ou des plans de retraite complémentaire se sont multipliées. En tant que variante du pilier 3, un pays a introduit des «comptes temps de travail», qui permettent aux employés d'épargner chaque année une partie de leur salaire brut pour financer une période de congé sans solde dans l'avenir, par exemple pour soins, formation, retraite anticipée ou année sabbatique (NLD).

30. Plusieurs mesures ont été introduites pour assurer aux femmes une protection spéciale. Les périodes de congé maternel sont maintenant prises en compte en tant que périodes de cotisation pour pension, et dans un pays le partage de la pension entre partenaires a été introduit (AUT). La réglementation du travail à temps partiel et du congé parental (GBR), combinée avec le droit au retour au travail, représente un autre exemple (AUT, USA). Un pays (ESP) a étendu le bénéfice des pensions de réversion aux pactes civils de solidarité.

31. Pour assurer des revenus suffisants aux citoyens âgés, plusieurs pays servent des pensions minimums. En outre beaucoup de gouvernements offrent des réductions sur les transports en commun, les services de télécommunications, les prix des billets, les dépenses de chauffage, etc., à leurs citoyens âgés. Dans certains pays c'est la famille qui est censée jouer le rôle principal en assurant la sécurité de revenu aux personnes âgées. L'État, cependant, assure un filet de sécurité au cas où la famille ne pourrait subvenir aux besoins des personnes à charge (ARM). La plupart des pays prévoient des aides au logement pour les personnes âgées dans le besoin.

32. La tendance globale dans le secteur de la santé est de permettre aux personnes âgées de rester chez elles aussi longtemps que possible par le biais de programmes d'activités et en les «aidant à s'aider elles-mêmes». Les moyens mis en œuvre pour atteindre cet objectif incluent une gamme de prestations monétaires et en temps, ainsi que des services ciblés. Certains pays offrent également des services d'interprétation aux personnes dont l'ouïe est défaillante (HUN) et un financement non renouvelable pour adapter le logement et le rendre accessible aux

personnes handicapées (HUN, MLT). Un pays (ISR) a établi un réseau d'équipements de soins pour permettre aux personnes âgées de rester dans leur environnement familial aussi longtemps que possible. Cela est rendu possible par la participation et la formation systématiques d'organismes volontaires qui aident à organiser l'aide à domicile, les services de garde-malade, la prise en charge temporaire et les services de soins ambulatoires. Il est ainsi possible aux personnes âgées de rester dans leur famille même si leur parenté travaille à temps plein. La prise en charge temporaire de personnes âgées permet aux personnes qui en ont soin de prendre des vacances (ISR, MLT).

33. Dans le domaine du logement on observe une certaine désaffection pour le placement en maison de retraite au bénéfice du maintien dans la vie autonome, l'aide nécessaire étant assurée par des services mobiles. Les nouvelles technologies sont aussi de plus en plus utilisées pour réaliser cet objectif, par exemple pour permettre aux personnes âgées de communiquer avec leurs enfants et petits-enfants ou avec le personnel médical (FIN, GRC).

34. Grâce à la prévention et à l'amélioration de la santé des personnes âgées, la nécessité de services et de soins intervient plus tard (FIN, MLT, POL, USA). Un pays a lancé une campagne intitulée «maîtrisez votre avenir» pour aider les consommateurs à planifier à long terme les besoins qui deviendront les leurs, et propose un site Web d'information (USA). Pour soutenir et motiver les prestataires de soins, le système de pension a été ajusté de manière à ce que ceux qui s'occupent de personnes âgées soient crédités de points ouvrant droit à pension pour le temps qu'ils consacrent à prendre soin de personnes de leur parenté (AUT, GRC). Dans certains pays la participation de donateurs et l'action des ONG jouent un rôle important (ALB, ROU, SRB).

CINQUIÈME ENGAGEMENT: «AIDER LES MARCHÉS DU TRAVAIL À S'ADAPTER AUX CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION»

35. L'impact du vieillissement de la population sur les marchés du travail nationaux diffère de manière significative entre les États membres de la CEE. Les États membres de l'UE se sont engagés vis-à-vis des objectifs de Lisbonne³ et s'emploient à les réaliser. Tandis que les pays qui présentent un taux de personnes âgées à charge⁴ élevé et en croissance ont depuis longtemps commencé à élaborer et à mettre en œuvre un éventail de politiques, les pays à fort chômage en général et à fort chômage des jeunes en particulier mais à TPAC moindre se sont donnés des priorités différentes. Cependant un grand nombre de pays ont signalé que des progrès avaient été accomplis pour honorer le cinquième engagement. Huit pays (AUT, CHE, FIN, HUN, LTU, LVA, ROU, SRB) ont explicitement indiqué que ce domaine était traité comme prioritaire.

³ Les objectifs de Lisbonne adoptés en 2000 incluent une augmentation du taux global d'emploi pour atteindre 70 % de l'ensemble de la population en âge de travailler, dont plus de 60 % des femmes et 50 % des travailleurs âgés d'ici à 2010. Le groupe des «travailleurs âgés» correspond à la cohorte des travailleurs âgés de 55 à 64 ans.

⁴ Le taux de population âgée à charge (TPAC) (en %) = effectif de la population âgée de 65 ans et plus divisé par l'effectif de la population âgée de 15 à 64 ans.

36. Pour accroître le taux d'emploi des travailleurs âgés, plusieurs pays subventionnent les salaires ou exonèrent les employeurs d'une partie des coûts auxiliaires de main-d'œuvre, par exemple des cotisations d'assurance ou de l'impôt. Dans trois pays (AUT, DNK, USA), des incitations sont prévues pour les entreprises qui emploient et gardent dans leur effectif des travailleurs âgés.
37. Plusieurs pays ont constaté que les obstacles à l'emploi des travailleurs âgés sont une des raisons du chômage dans ce groupe d'âge. Pour y parer, ils ont établi des programmes de conseil et de formation qui offrent aux entreprises des solutions leur permettant de redéfinir leurs politiques en ce qui concerne les travailleurs âgés (AUT, DNK, EST, FIN, SWE, USA). Un pays offre des allègements fiscaux aux employeurs qui font participer leurs travailleurs âgés à des formations en cours d'emploi (NLD).
38. La plupart des pays diagnostiquent que c'est le manque de compétences, en particulier dans les technologies de l'information et de la communication, et de capacités linguistiques qui constituent les principaux obstacles à l'emploi des travailleurs âgés. C'est pourquoi la plupart des gouvernements s'attachent à promouvoir la formation professionnelle. Des programmes d'enseignement pour adultes sont établis dans la plupart des pays, et certains ont adopté des programmes pour les femmes et/ou les travailleurs âgés (BLR, CAN, CZE, HUN, MLT, NLD, RUS, USA). Le manque de motivation et de confiance en soi chez les travailleurs âgés est également parfois corrigé par des formations spéciales (LTU, MLT) et des consultations en tête-à-tête d'orientation de la carrière (EST, GBR). Quelques gouvernements encouragent l'emploi indépendant (USA) et la création d'entreprise par les chômeurs âgés. Certains appuient les petites et moyennes entreprises par des formations et des financements (FIN, HUN, LTU, SRB). Des États membres de l'UE travaillent en collaboration étroite avec le Fonds social européen, qui vise à créer de l'emploi en finançant la formation professionnelle.
39. Un certain nombre d'initiatives spécifiques donnent aux employés plus de souplesse pour combiner retraite et travail. Les employés ont la liberté de choisir l'âge de leur départ en retraite et de gérer la transition en pratiquant le travail à temps partiel ou le partage de postes (USA). Un pays (USA) a introduit le concept d'une réserve de travailleurs retraités appelables pour travailler sur des projets temporaires après leur départ en retraite. L'âge de départ en retraite flexible permet aux employés de moduler leur revenu de vieillesse. Il est attendu de cette politique qu'elle permette un passage plus souple de la vie active à la retraite. Certains pays permettent aux retraités de continuer à travailler après leur départ en retraite et de cumuler le revenu de leur travail et leur pension de retraite. Parfois ces dispositions sont complétées par des exemptions partielles d'impôt sur le revenu (GBR, NLD, SWE).
40. Un pays (DNK) garantit l'emploi par les autorités locales des chômeurs de longue durée ayant dépassé l'âge de 55 ans. Ce pays a également établi un fonds de prévoyance pour prévenir le retrait prématuré des travailleurs du marché du travail pour raisons de santé. Un autre pays (ISR) parraine des projets d'emploi de travailleurs âgés à faible revenu. Enfin l'introduction de plans territoriaux de soins aux enfants et aux personnes âgées en combinaison avec des dispositifs flexibles de temps partiel est considérée comme la solution qui permettra une plus grande participation des femmes au marché du travail (AUT, NLD, SWE). Pour rendre le travail à temps partiel ou peu qualifié plus attrayant pour les personnes proches de l'âge de la retraite, un pays (NLD) a modifié le mode de calcul de la pension pour indexer celle-ci au salaire du dernier emploi à temps plein.

41. Plusieurs pays soulignent le problème de la discrimination en fonction de l'âge sur le marché du travail. Pour traiter de cette question un pays (DNK) a mis en place un cahier de doléances. Quelques autres pays mettent en œuvre des mesures spéciales de protection des travailleurs âgés sur le marché du travail qui dissuadent les employeurs d'écartier les travailleurs ayant dépassé un certain âge, ce qui revient à une garantie de travail. D'autres frappent de pénalités financières les entreprises qui écartent les travailleurs âgés (AUT, LTU). Dans un pays (SWE), la législation du travail exige que les employeurs licencient en premier les derniers recrutés. L'écart de salaire entre les hommes et les femmes peut dissuader certaines femmes d'entrer ou de revenir sur le marché du travail. Un pays rapporte avoir mis en place un système d'enquête sur les différences de rémunération entre hommes et femmes (FIN).

42. Beaucoup de pays ont relevé l'âge statutaire de départ à la retraite ou ont commencé à le faire progressivement. Un pays projette d'indexer l'âge de la retraite sur l'espérance de vie (DNK). Par ailleurs la plupart des pays sont revenus sur leurs politiques de retraite anticipée et ont donc supprimé les incitations à prendre une retraite prématurée. En outre, des mesures dissuasives d'un départ en retraite anticipée ont été introduites pour relever l'âge effectif de départ. Un pays (GBR) a subordonné le paiement d'allocations de chômage à des conditions bien définies et convenues, par exemple la recherche active d'emploi, des entretiens d'embauche ou des formations. Si ces engagements ne sont pas tenus, les prestations chômage sont réduites selon un barème dégressif.

43. Des campagnes de sensibilisation ont été lancées dans plusieurs pays pour appeler l'attention sur les problèmes de marché du travail liés au vieillissement et appuyer les mesures susmentionnées concernant le relèvement de l'âge du départ en retraite. Plusieurs pays (DNK, LTU) ont également commencé à exploiter les technologies basées sur l'Internet avec des bases de données de recherche d'emploi pour travailleurs âgés, et des outils de sensibilisation et de dialogue. Par ailleurs, certains gouvernements ont lancé des projets de recherche et des cercles de réflexion en vue de l'élaboration de politiques novatrices du travail pour répondre au vieillissement (DNK, LTU).

SIXIÈME ENGAGEMENT: «PROMOUVOIR L'ÉDUCATION PERMANENTE ET ADAPTER LE SYSTÈME ÉDUCATIF DE MANIÈRE À RÉPONDRE À L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET DÉMOGRAPHIQUE»

44. Deux États membres ont explicitement désigné l'apprentissage sur la vie entière comme domaine d'action prioritaire (ESP, LTU). Seuls quelques pays ont déjà mis en place des systèmes qui offrent des formations sur mesure prenant en compte les besoins et les capacités des personnes âgées. Le concept de l'apprentissage tout au long de la vie n'est pas encore entièrement intégré dans la plupart des systèmes d'éducation. Certains pays ont cependant diagnostiqué la nécessité de créer des structures d'apprentissage sur la vie entière et s'emploient à explorer et à mesurer les besoins chez leurs citoyens âgés. Plusieurs pays ont lancé des projets de recherche pour affiner les options et définir des politiques. L'UE et le Fonds social européen appuient de nombreux projets de définition de programmes d'études pour le troisième âge.

45. Le concept de l'apprentissage sur la vie entière prend pied dans toute la région et le principe des universités du troisième âge est de plus en plus largement acquis. L'approche évolue: alors qu'autrefois il était jugé suffisant de garantir que les personnes âgées aient accès aux structures d'éducation pour adultes, désormais ce sont les systèmes d'éducation classiques

qui sont adaptés pour répondre aux attentes et aux capacités des personnes âgées. Quelques pays font état de leur objectif explicite d'accroître le taux de participation des groupes d'âges plus avancés aux activités de formation (HUN).

46. Si certains pays ont énoncé des stratégies nationales d'éducation permanente (EST, HUN, LTU, MKD), d'autres pratiquent une approche décentralisée dans laquelle la principale responsabilité en la matière incombe aux municipalités (GRC, SWE). Un pays garantit le droit à l'éducation permanente dans le cadre de sa loi de formation des adultes (EST); dans un autre, la majeure partie des activités d'éducation permanente sont menées par des ONG (ARM).

47. La teneur de nombreux programmes d'éducation permanente se concentre sur la familiarisation avec les ordinateurs et l'usage de l'Internet. Par ailleurs, nombreux sont les programmes d'enseignement de langues étrangères, d'initiation à l'entreprise, d'habilitation des citoyens pour influencer sur les politiques et de renforcement des compétences intellectuelles et sociales qui sont proposés.

48. Pour ce qui est des méthodes d'enseignement, l'éducation du troisième âge diffère de manière significative des autres formes d'enseignement, en allant de la formation proprement dite à l'activité de conseil. Les méthodes sont ajustées aux attentes des personnes âgées en termes de lieu, de contenu et de durée des cours. Les formateurs reçoivent une formation spéciale aux méthodes de formation des personnes âgées (LTU, LVA). Pour toucher un plus grand nombre d'apprenants, plusieurs pays ont mis en place des méthodes de téléenseignement (ESP, LTU, SWE). Un pays a construit un site Web spécialisé qui devrait inciter les personnes âgées à se familiariser avec les ressources de l'Internet (NLD). Un autre pays mentionne des émissions de télévision spécialisées (MLT).

49. L'UE finance l'élaboration de programmes d'études pour personnes âgées (par exemple dans le cadre du projet LENA – Apprentissages dans la période de la vie consécutive à l'emploi) et encourage l'échange de pratiques optimales entre États membres. Plusieurs pays ont lancé des projets de recherche sur la façon dont organiser au mieux l'apprentissage permanent dans la société, en veillant en particulier aux attentes des personnes âgées.

SEPTIÈME ENGAGEMENT: «S'EFFORCER D'ASSURER LA QUALITÉ DE LA VIE À TOUT ÂGE ET LE MAINTIEN D'UNE VIE INDÉPENDANTE, Y COMPRIS LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE»

50. Douze pays ont spécifiquement désigné la santé et les soins comme constituant un secteur prioritaire dans le contexte de la stratégie régionale d'exécution (ALB, ARM, AUT, CAN, CHE, GBR, GRC, ISR, LTU, ROU, SVN, USA). S'il y a bien convergence quant à l'importance de ce secteur, les mesures prises et les exigences en ce qui concerne le financement de la santé publique varient sensiblement. Alors que certaines nations d'Europe orientale (ALB, LTU, ROU) développent leurs systèmes de santé, on peut nourrir de graves inquiétudes quant à la durabilité de systèmes de santé plus avancés dans d'autres pays. En effet, des réorganisations de fond des systèmes sont opérées dans plusieurs pays. Trois pays indiquent avoir réformé leurs systèmes de pensions et d'assurances (AUT, CHE, NLD), trois autres (EST, LVA, SRB) mentionnent des réformes de leurs systèmes de prestation de services, et deux autres (CZE, ROU) ont réformé la structure de leurs hôpitaux pour les rendre plus efficaces. Certains pays ont également pris des mesures supplémentaires pour réduire les dépenses et accroître les

contributions dans le secteur de la santé. Un pays (CHE) signale avoir relevé l'âge de départ à la retraite des femmes, tandis qu'un autre (ESP) a durci les règles budgétaires applicables aux dépenses de santé et a établi un fonds de réserve. Les autres options explorées sont l'extension du recours au secteur privé (USA) et la combinaison des systèmes de santé et de sécurité sociale.

51. Tous les pays visent à assurer à tous leurs résidents l'accès aux soins de santé sur un pied d'égalité. Cela s'opère soit par le biais d'un système universel de santé avec assurance obligatoire et traitement gratuit ou soins gratuits pour les plus défavorisés dont la situation économique est attestée. Quatre pays (CAN, GRC, LVA, RUS) déclarent spécifiquement que leur système de soins est universellement gratuit, tandis que deux autres (DNK, SWE) fonctionnent avec un ticket modérateur suffisamment bas pour ne pas avoir d'effet dissuasif. Plusieurs pays (AUT, LVA, ROU, SRB, SVN) visent à assurer l'égalité d'accès par un système de gratuité des soins pour les personnes dont l'insuffisance du revenu est attestée. Toutefois, trois pays (CZE, MKD, TUR) signalent que dans la pratique il existe des inégalités dans l'accès à la santé selon des lignes de fracture régionales, sexuelles et culturelles.

52. Diverses mesures visant à corriger les inégalités sont indiquées par les États membres. Un pays (ESP) a créé des centres interdisciplinaires spéciaux; dans un autre (GBR), une conférence interdépartementale a été instituée pour lutter contre les inégalités en matière de santé. L'un des domaines qui retient particulièrement l'attention paraît être celui des inégalités régionales, les régions rurales manifestant un retard par rapport aux zones urbaines. Trois États membres (EST, HUN, ROU) offrent des incitations financières et des formations aux agents de santé qui s'installent dans les zones défavorisées, tandis que deux autres (GBR, SVN) assujettissent les crédits régionaux à la réalisation d'objectifs en matière de soins. Deux autres pays (CHE, NLD) mènent des campagnes spécifiques pour améliorer l'accessibilité des soins pour les personnes appartenant aux minorités ethniques et culturelles, en offrant des aides au personnel médical issu de groupes minoritaires, et en informant et en aidant les patients potentiels d'origine étrangère.

53. Certains États membres opèrent des réformes en profondeur de leur système de santé (HUN) et de leurs services sociaux (ALB), tandis que des initiatives plus modestes d'amélioration et de restructuration du système de santé sont menées dans toute la région. L'introduction de la gestion des cas et l'intégration des services sociaux et de santé pour assurer des prestations de soins sans hiatus gagnent en popularité (CHE, CZE, SRB, USA). Beaucoup d'États membres soulignent l'importance de l'action préventive, qui sera examinée plus avant sous la section consacrée aux modes de vie sains.

54. Les États membres prêtent de plus en plus d'attention à la qualité des soins tant en milieu hospitalier qu'à domicile. Les pays travaillent à l'établissement, à la coordination et à l'amélioration des normes de soins, par exemple en établissant des normes de qualité (MLT) et des systèmes d'évaluation des normes de suivi social (LTU). Quelques pays signalent avoir établi des structures permettant de s'assurer que les droits des patients sont respectés dans les services de santé (POL, ROU). Beaucoup de pays ont les programmes nationaux d'établissement et de suivi des normes minimales pour les soins à domicile et en milieu de type hospitalier. Par ailleurs la formation professionnelle dans les secteurs des soins infirmiers et de l'aide aux personnes âgées gagne en étendue et s'améliore. Quelques pays mènent également des campagnes complexes pour sensibiliser le public aux abus dont peuvent être victimes les personnes âgées (CAN, MLT).

55. La plupart des pays assurent des prestations aux personnes qui prennent soin d'un membre de la famille âgé, malade ou handicapé. Cette aide aux soins familiaux peut prendre la forme de services en nature pour le bénéficiaire, d'une compensation pour le soignant non professionnel ou encore d'une aide au congé et de services de soutien. L'aide au congé pour le soignant familial, les subsides et la pension, et en particulier les services de soins ambulatoires sont également fréquemment mentionnés. Les services de soins à domicile permettent aux familles de s'occuper de parents âgés et fragiles chez eux, tout en continuant à assumer les tâches professionnelles et familiales. Par ailleurs un système de prise en charge temporaire permet aux membres de la famille de prendre des vacances, de prendre soin de leur propre santé, ou simplement de prendre du repos (AUT, ISR, MLT).

56. Pour ce qui concerne le logement des personnes âgées, on constate une forte tendance au maintien dans la vie indépendante au domicile et non pas dans des institutions spécialisées. Les personnes âgées sont encouragées à rester chez elles autant que possible, en les aidant à s'aider elles-mêmes et dans le cadre de programmes de «mobilisation». Cette solution permet de faire baisser la pression dans le système de santé publique et de retarder l'échéance à laquelle la personne âgée a besoin de soins permanents. Pour atteindre cet objectif, sont déployées des prestations monétaires aux personnes qui assurent les soins quotidiens, des services mobiles de restauration à domicile (ISR), et des consultations préventives et soins infirmiers à domicile. L'accessibilité du milieu de vie, y compris de la sphère publique, est d'une importance cruciale pour le maintien de l'indépendance de la personne âgée (SWE). Plusieurs États membres entreprennent des projets pour développer les centres sociaux et améliorer l'accessibilité des transports publics (LTU, SWE). D'autres structures de soutien visant à permettre le maintien au domicile aussi longtemps que possible élaborent des codes de bonne pratique pour l'aide et les soins à domicile (FIN), les prestations à distance pour personnes âgées vivant seules, et les services relais de prise en charge temporaire pour soulager les personnes de la parenté qui s'acquittent de fonctions de soins (AUT).

57. Beaucoup de pays mènent une action de prévention pour promouvoir le bien-être et les modes de vie sains. L'importance de l'action préventive dans la sauvegarde de la qualité de la vie, y compris la santé et l'indépendance, a été soulignée au cours des dernières années. La prévention est désormais perçue comme étant financièrement et socialement viable. La sensibilisation, l'éducation sanitaire et la promotion globale de modes de vie sains sont les moyens préférés de prévention. Plusieurs États membres mènent des programmes axés sur la réduction du nombre d'accidents domestiques chez les personnes âgées, principalement pour éviter les chutes (AUT, HUN). Parallèlement aux diverses campagnes d'information sur les effets salutaires de l'exercice physique et d'une bonne nutrition, et sur la prise de médicaments sont offertes des activités sportives et de remise en forme (LVA, NLD). Les campagnes peuvent être menées au moyen de brochures, de programmes réguliers de télévision (AUT), de concours d'entreprises (CZE), ou de communication via l'Internet (LVA).

58. Les pays signalent célébrer des journées spéciales liées au vieillissement, par exemple la Journée internationale des personnes âgées (MLT, RUS) et la Journée mondiale de sensibilisation aux violences faites aux personnes âgées (CAN). Ce sont là autant d'occasions d'amplifier l'action de sensibilisation, d'éducation sanitaire et de prévention (MKD). Ces manifestations associent des activités culturelles, éducatives, artistiques et sociales. Un pays organise de multiples «journées de la santé» qui combinent dépistage, distribution de nourriture saine et communication d'informations (HUN).

59. Des formations relatives à la santé et au vieillissement sont offertes aux personnes âgées pour promouvoir l'activité, la participation (ISR, MLT) et l'entraide. Deux pays ont établi un programme d'orientation professionnelle et de conseil qui prévoit des formations pratiques, une éducation théorique et des séances de conseil pour motiver et mobiliser les personnes âgées (CAN, LTU).

HUITIÈME ENGAGEMENT: «INTÉGRER UNE STRATÉGIE TENANT COMPTE DES BESOINS ET DES SPÉCIFICITÉS DE CHAQUE SEXE DANS UNE SOCIÉTÉ VIEILLISSANTE»

60. La plupart des pays se sont dotés d'une législation antidiscriminatoire pour assurer l'égalité des sexes, et un pays (ESP) désigne l'égalité entre les sexes en tant que domaine d'action prioritaire dans le contexte du vieillissement. Néanmoins, les inégalités de salaire et de participation persistent. La disponibilité de données sur cette question est très variable, bien qu'une majorité de pays disposent de chiffres ventilés par sexe et par groupes d'âge. Un pays (MLT) administre un centre de recherches et de documentation ouvert au public pour informer un plus large auditoire sur cette problématique, tandis que d'autres entreprennent des recherches sur la répartition des tâches ménagères entre les sexes (MKD).

61. Beaucoup de pays ont adopté une législation antidiscriminatoire ou l'ont renforcée, et dans un cas c'est la Constitution qui a été amendée (MLT). Les textes antidiscriminatoires forment la base pour la création de conseils de l'égalité des chances. Ces conseils peuvent opérer à divers niveaux, de l'entreprise ou du niveau local jusqu'au niveau national. Dans un cas, ils constituent la filière directe pour obtenir l'égalité des salaires (GBR). Les nouvelles lois ont également conduit à une adaptation des programmes scolaires dans trois pays (ARM, EST, MKD) ainsi qu'à la création de cours universitaires traitant du vieillissement et du genre dans deux autres pays (CZE, ESP).

62. Une demi-douzaine de pays assurent des formations à l'intention des fonctionnaires et des employeurs pour mettre en lumière les problématiques et y sensibiliser l'auditoire (ARM, EST, FIN, LVA, MKD, NLD, SRB). Par ailleurs quatre pays (FIN, HUN, LTU, SWE) financent sur fonds publics la formation et l'incitation des femmes à l'emploi indépendant, l'un d'entre eux apportant l'expertise de «mentors» expérimentés (SWE). Ce même pays a également accru les financements dans ce secteur, tandis qu'un autre a décidé de la gratuité du dépistage du cancer du sein (GBR). Enfin trois pays (FIN, LTU, MLT) ont pris des dispositions pour que chaque ligne budgétaire soit vérifiée au regard de critères de genre avant d'être adoptée.

63. Concernant les questions relatives à la famille et au travail, les pays de la CEE ont principalement investi pour rendre plus facile de concilier le travail et les enfants. Deux pays déclarent que cette problématique spécifique est un terrain d'inégalité entre les sexes dont il faut traiter (MLT, SWE). Cinq pays (EST, FIN, GBR, LVA, SWE) ont récemment accru les moyens mis à disposition pour élever les enfants, avec des financements et des abattements fiscaux pour les familles. Le congé parental payé est maintenant entré dans les mœurs dans beaucoup de pays, certains prévoyant quelques jours de congé supplémentaires si la charge des enfants est partagée entre les parents. Des dispositions de travail assouplies sont aussi conseillées (EST, GBR, MLT), tandis que deux pays réévaluent la durée consacrée à élever des enfants dans le calcul des paiements de pension (AUT, SWE). Un pays (HUN) récompense les employeurs les plus

conviviaux pour la famille, tandis qu'un autre propose aux couples des formations spéciales à l'égalité dans la famille (MLT).

NEUVIÈME ENGAGEMENT: «AIDER LES FAMILLES QUI PRENNENT SOIN DES PERSONNES ÂGÉES ET PROMOUVOIR LA SOLIDARITÉ ENTRE LES GÉNÉRATIONS ET ENTRE LES MEMBRES D'UNE MÊME GÉNÉRATION»

64. De nombreux pays voient dans la famille le foyer principal des soins aux enfants et aux personnes âgées, même si aucun ne désigne expressément ce point comme prioritaire. Des politiques visent à améliorer la vie de ceux qui se consacrent à l'un ou l'autre de ces groupes, ou parfois aux membres des deux groupes simultanément. Dispenser des soins attentifs et de haute qualité sans que les ressources du dispensateur ne soient sollicitées de manière excessive est un facteur crucial pour la solidarité entre générations.

65. En ce qui concerne la promotion de la politique de la famille, un pays (FIN) cite son objectif explicite de permettre à quiconque d'avoir autant d'enfants qu'il le souhaite par la mise à disposition gratuite de fonds et de transferts financiers. Alors que d'autres pays peuvent ne pas être aussi directs, le développement des prestations et allocations pour enfants (ou allocations familiales) est mentionné par au moins cinq pays (AUT, FIN, HUN, SWE, SVN). Dans un pays (HUN), ces prestations sont aussi servies aux grands-parents si ce sont eux qui élèvent l'enfant, alors que dans un autre la réversion de l'allocation est subordonnée aux moyens financiers (MLT). Trois pays offrent d'autres prestations gratuites d'aide à la maternité et à l'enfance (FIN, MLT, SWE); deux pays versent des allocations spéciales aux parents d'enfants malades ou handicapés (SWE, MLT).

66. Une autre politique répandue consiste à assouplir les conditions de travail, avec des horaires réduits ou l'option de travail à temps partiel dans cinq pays (AUT, GBR, MLT, ROU, SVN). Un pays s'efforce également d'aligner les horaires de travail sur les horaires scolaires, et permet de travailler partiellement à domicile (SVN). Le congé parental payé et les jours supplémentaires de congé quand la garde de l'enfant est partagée entre les parents gagnent en popularité dans au moins quatre pays (FIN, GBR, MLT, SWE). Les mesures mentionnées par un pays seulement sont la prime de mariage (MLT), l'allocation logement spéciale (SWE), et la liaison étroite entre les programmes de soutien parental et les établissements scolaires (GBR).

67. S'occuper d'un membre de la famille âgé ou infirme exerce des contraintes particulières sur l'individu. Néanmoins les soins familiaux demeurent la solution la plus fréquente pour les personnes âgées. Les États membres font justice aux dispensateurs de soins par des dispositions financières et des allocations de temps. L'allocation temps pour soins aux membres âgés de la famille prend habituellement la forme de temps chômé rémunéré, et cette pratique a cours dans au moins six pays (AUT, BLR, CZE, FIN, RUS, SWE). Dans un pays, le dispensateur de soins peut solliciter d'être «employé» par la municipalité, qui verse alors son salaire (ROU). Par ailleurs des compensations pécuniaires sont disponibles dans beaucoup de pays (AUT, DNK, FIN, LTU, MKD, NLD, SWE). Normalement elles ne sont servies qu'aux membres de la famille, et parfois sont assorties de conditions, par exemple réservées aux personnes vivant seules (MLT) ou subordonnées au revenu (HUN). Seul un pays décompte le temps consacré aux soins comme durée de travail prise en compte aux fins de la retraite (HUN).

68. Les autres aides offertes consistent en la formation et les services de dispensateurs de soins (ARM, FIN, HUN, SWE), et la prise en relais (DNK, LTU, NLD, SWE) qui permet aux dispensateurs de soins de prendre quelques jours de repos en étant remplacés par une aide à domicile (GBR, MLT, SRB, SVN). Pour soulager les dispensateurs de soins, cinq pays projettent la construction de centres sociaux d'accueil (ALB, ISR, LVA, MLT, SRB), normalement sous forme de services de soins ambulatoires (ISR, LVA, MLT, SRB).

69. Indépendamment des programmes d'aide aux familles et de soins, diverses autres initiatives intergénérationnelles ont été lancées. Elles sont souvent menées en coopération avec des ONG (ISR, MLT, ROU, SRB, SVN). Un pays encourage activement les partenariats entre le public et le privé et consacre l'argent de la loterie au soutien des ONG (FIN), tandis que deux autres pays (ESP, MLT) ont modifié la législation pour encourager les organisations bénévoles et la participation des personnes âgées à celles-ci. Trois pays ont créé de nouvelles structures pour promouvoir la solidarité entre générations (GRC, NLD, SVN), et dans l'un d'entre eux un nouveau ministère a été constitué. Ailleurs (SRB), un fonds d'innovation sociale a été constitué pour financer de nouveaux projets locaux. Au nombre des autres projets sont cités un programme national de protection sociale (MKD), des cuisines populaires pour desservir les indigents (MKD), et des initiatives d'éducation familiale en commun.

DIXIÈME ENGAGEMENT: «FAVORISER L'APPLICATION ET LE SUIVI DE LA STRATÉGIE GRÂCE À LA COOPÉRATION RÉGIONALE»

70. Globalement, une coopération régionale s'est exercée dans le cadre de divers projets internationaux, sous la forme du partage des bonnes pratiques et des résultats de la recherche, bien que cela ne soit pas mentionné spécifiquement comme une priorité. Le secrétariat de la CEE a facilité la tenue de plusieurs réunions internationales; des données et des analyses permettant de suivre la stratégie régionale d'exécution sont apportées dans le cadre de la coopération avec le Centre européen de recherche en politique sociale à Vienne. La coopération régionale s'est exercée à trois niveaux: entre les États membres, entre les États membres et le secrétariat de la CEE, et entre les organismes de la société civile des États membres.

71. Plusieurs pays ont accueilli des réunions d'experts, des conférences et des institutions de caractère international (AUT, GBR, ESP, MLT, RUS, USA). D'autres mettent en œuvre des projets communs ou financent l'exécution de programmes ayant trait au vieillissement dans d'autres États membres (AUT, CZE, LTU, ROU, RUS, USA). La plupart des États membres ont participé aux réunions organisées par le secrétariat de la CEE et y ont joué un rôle actif. En outre une collaboration notable entre les États membres de l'UE s'exerce régulièrement dans le cadre des sessions régulières du Conseil des ministres des affaires sociales.

72. Les États membres soutiennent la société civile principalement en assurant le financement d'organismes, de projets ou de manifestations (AUT, HUN, MKD, ROU). Ils prennent aussi en charge la participation de représentants d'ONG aux conférences internationales et aux réunions d'experts (AUT). En outre la société civile est étroitement associée à l'élaboration de la politique et au processus législatif dans plusieurs pays (HUN, ISR, NLD, ROU).

73. Le secrétariat de la CEE a assuré la promotion de la collaboration internationale dans le domaine du vieillissement par l'échange d'expériences et de bonnes pratiques et le renforcement des capacités. Le Centre européen de Vienne, affilié à l'ONU, a élaboré des outils pour suivre la

stratégie régionale d'exécution en se fondant sur un accord de coopération conclu entre la CEE et le Gouvernement autrichien. L'Autriche, l'Espagne et le Fonds des Nations Unies pour la population ont apporté une aide financière significative aux activités relatives au vieillissement dans le cadre de la CEE.

74. À l'interface entre les États membres, le secrétariat de la CEE et la société civile, plusieurs réseaux d'instituts de recherche, d'établissements publics et d'ONG se sont développés. Ces réseaux traitent des questions émergentes connexes au vieillissement des populations. Un État membre offre des formations à l'intention des délégués des gouvernements et des ONG d'autres États membres, et facilite ainsi une collaboration accrue dans la région (MLT). Un pays a proposé que le secrétariat lance une «Année du vieillissement dans l'activité» en Europe (HUN).

CONCLUSIONS

75. Des mesures politiques significatives ont été prises par les États membres dans les domaines couverts par les 10 engagements énoncés dans la stratégie régionale d'exécution, même si certains domaines ont suscité considérablement plus d'attention que d'autres. L'exécution s'est concentrée sur la politique économique et sociale. Sur les 31 gouvernements qui ont rendu compte, 12 ont explicitement donné la priorité aux systèmes de protection sociale (engagement 4), 12 à la qualité de la vie et à la santé (engagement 7), et 8 au marché du travail (engagement 5).

76. Dans le cadre des engagements 4 et 5, la plupart des États membres ont donné la priorité à des mesures visant la durabilité financière des systèmes de protection sociale. Le progrès dans la réforme de ces systèmes est souvent donné comme consistant à inciter les citoyens à prolonger leur vie active. Pour accroître l'employabilité des travailleurs âgés, des modalités de formation, de choix de l'âge du départ à la retraite, et de réductions d'impôts et de subventions pour les entreprises ont été introduites. Un haut niveau d'activité dans ce domaine (22 pays rapportent une activité significative eu égard à l'engagement 4, et 19 eu égard à l'engagement 5) montre que la réforme des systèmes de protection sociale est au cœur des politiques relatives au vieillissement.

77. Beaucoup de pays ont relevé l'âge statutaire de départ à la retraite ou ont lancé des initiatives dans ce sens. Ces mesures sont habituellement complétées par une politique économique qui vise à stimuler la croissance durable par l'équilibre budgétaire, la formation du personnel et des initiatives d'accroissement de la productivité, ainsi que des réformes du marché du travail afin d'accroître les taux d'emploi.

78. Il est également rendu compte de progrès considérables pour ce qui est de l'engagement à systématiser la prise en compte du vieillissement dans tous les domaines politiques (engagement 8). Les gouvernements font de plus en plus participer les citoyens à la création ou au renforcement de conseils nationaux dans lesquels les organisations de retraités et de citoyens âgés sont représentées et contribuent à préparer et à suivre la législation.

79. La participation des personnes âgées est activement promue en stimulant la collaboration entre générations dans le cadre de programmes de volontariat et de campagnes dans les médias qui visent à donner une image plus positive du vieillissement. L'amélioration de l'infrastructure

dans les secteurs du logement et des transports pour assurer la facilité d'accès est un autre moyen d'appuyer l'intégration. Dans l'ensemble, les États membres consacrent de plus en plus d'attention à la participation, 20 d'entre eux rendant compte d'une activité significative dans ce domaine, et quatre l'ayant déclaré domaine spécifique prioritaire. Promouvoir une approche participative est également considéré comme un domaine important dans lequel la société civile et les ONG doivent jouer un rôle spécial. La participation gouvernementale dans ce domaine se concentre souvent sur l'aide financière aux infrastructures non gouvernementales liées au vieillissement de la population.

80. La plupart des pays se sont dotés d'une législation antidiscriminatoire pour assurer l'égalité des sexes. Tandis que l'engagement 7 a été déclaré domaine prioritaire par 12 pays, 20 autres pays rapportent une activité significative à cet égard. Ils ont investi pour faciliter la conciliation du travail et des enfants. Dans toute la région, de nombreuses activités visent à faire de la famille le lieu privilégié où dispenser les soins voulus aux enfants tout comme aux personnes âgées (signalées par 15 pays). Il est fréquent que des mesures politiques visent à améliorer les conditions de vie des dispensateurs de soins, en prévoyant par exemple un allègement du temps de travail sans baisse de rémunération, le versement de primes et des formations.

81. Nombreux sont les États membres qui rendent compte d'activités intersectorielles qui bénéficient à la société dans son ensemble, par exemple en renforçant l'employabilité de la main-d'œuvre par la formation permanente, avec l'université du troisième âge et divers programmes de formation. Toutefois les apprentissages sur la vie entière ne sont pas encore devenus une priorité dans la région tout entière. Seuls quatre pays ont un niveau élevé d'activité dans ce domaine, et deux seulement l'ont déclaré prioritaire.

82. Une coopération internationale significative s'est exercée dans le cadre de la CEE pour mettre en œuvre la stratégie régionale. Cette coopération s'est exercée dans le cadre d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques, du renforcement des capacités, et de l'élaboration d'outils de suivi.
